



ACTION CONSERVATION DU BASSIN VERSANT DU LAC BROMONT

C.P. 17, Bromont, Qc J2L 1A9

acbvlb@yahoo.ca

OBJET : Assemblée générale annuelle 2007 et Assemblée d'information

C'est avec grand plaisir que nous vous invitons à notre assemblée générale annuelle qui se tiendra

**SAMEDI LE 8 SEPTEMBRE 2007 À 9 :00
HALL D'ENTRÉE DE L'ARÉNA DE BROMONT
20, rue John-Savage, entrée rue Pierre-Bellefleur**

Le conseil d'administration profitera de cette occasion pour présenter le bilan des activités et des réalisations de l'Association au cours de la dernière année.

Afin de vous permettre d'en connaître davantage sur les projets d'étude qui se déroulent actuellement au lac Bromont et de vous permettre de rencontrer les différents intervenants impliqués dans ces démarches, nous tiendrons, par la suite, une rencontre d'information.

Vous aurez alors l'opportunité d'entendre et de questionner les étudiants et professeurs de l'UQAM responsables des projets de recherche. Un représentant de la Ville de Bromont ainsi qu'un représentant du COGEBY (Comité de Gestion du Bassin versant de la Yamaska) viendront également vous parler de leurs rôles respectifs quant à la poursuite des objectifs de conservation de notre lac et de son bassin versant.

Pour terminer, nous aurons le privilège de recevoir le conférencier Me Jean-François Girard, biologiste et avocat spécialisé dans le droit de l'environnement et le droit municipal. La conférence portera principalement sur les compétences respectives des municipalités et du gouvernement en matière de gestion environnementale.

Parmi les sujets abordés, on traitera par exemple, des questions suivantes :

- La politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables : qui applique quoi? Quelles sont les limites des municipalités?**
- Les propriétaires riverains peuvent-ils prétendre à des droits acquis en matière de protection des rives et du littoral?**

La rencontre se déroulera donc comme suit :

HORAIRE

9 :00 – 9 :30 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

9 :30 – 10 :30 RENCONTRE D'INFORMATION

1. UQAM – Les algues bleues au lac Bromont : Sources des nutriments

- 1) D'où vient le phosphore? (Kathleen McMeekin),**
- 2) Où est la banque d'ensemencement des algues? (Myriam Jourdain)**
- 3) Où se cachent les algues dans la colonne d'eau? (Alexandrine Pannard)**
- 4) Les algues bleues et vous? (Mathieu Charland-Faucher)**

2. Ville de Bromont – Rôle et Partenariat

3. COGEBY

4. Période de questions

10 :30 – 10 :45 PAUSE CAFÉ et GÂTERIES

10 :45 – 12 :00 CONFÉRENCE – Me Jean-François Girard

« La protection des lacs et cours d'eau : rôles et responsabilités des municipalités et des citoyens »

La santé des lacs et des cours d'eau au Québec est inquiétante. Dans le contexte actuel, l'Association a besoin de votre appui. Nous devons nous assurer que tous (citoyens, gouvernements, agriculteurs, développeurs/promoteurs, corporations, etc.), assumons nos responsabilités et unissons nos efforts de conservation du lac Bromont et de son bassin versant.

Nous espérons pouvoir vous compter parmi nous.

Au plaisir,

Anne Joncas, présidente

Conférence

« La protection des lacs et cours d'eau : rôles et responsabilités des municipalités et des citoyens »



M^e Jean-François Girard, **avocat et biologiste**

Biologiste et avocat spécialisé en droit de l'environnement et en droit municipal, Jean-François Girard est également président du conseil d'administration du *Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE)*. Il y fut employé, responsable du secteur *Conservation et biodiversité*, de septembre 1998 à janvier 2002.

M^e Girard s'est ensuite joint à l'équipe de droit municipal au sein du cabinet d'avocats *Dufresne Hébert Comeau* où il offre, depuis 2002, une expertise particulière aux municipalités qui désirent relever les défis du développement durable et qui veulent améliorer la qualité du milieu de vie de leurs citoyens.

En plus de publier des articles dans des revues spécialisées, il présente régulièrement des conférences et des séminaires de formation aux élus et aux groupes de citoyens dans les domaines du droit et de l'environnement. Il est d'ailleurs un conférencier régulier des Ateliers de conservation où il présente annuellement une conférence sur les développements récents en droit de la conservation.

Résumé de conférence

La gestion des problématiques environnementales interpelle de plus en plus les municipalités au Québec. Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur les compétences municipales* le 1^{er} janvier 2006, l'« environnement » est d'ailleurs clairement un sujet de compétence municipale.

Mais dans le quotidien des activités des administrations municipales, qui s'occupe de vérifier la conformité des installations septiques dans les résidences isolées (chalets ou autres) ? Et où se situe la ligne des hautes eaux à partir de laquelle on calcule la profondeur de la bande riveraine ? Et qui, du gouvernement provincial ou de la municipalité est chargé de voir à l'application de la *Politique de protection des rives* ? Autant de questions qui, bien souvent, ne trouvent pas de réponse.

À l'heure où les cyanobactéries inquiètent plusieurs communautés, la présente conférence se propose donc d'aborder trois sujets susceptibles d'intéresser les municipalités et leurs citoyens dans la gestion des affaires environnementales, particulièrement pour les municipalités qui ont des lacs et cours d'eau sur leur territoire. Seront ainsi abordées les sujets suivants :

- 1) **Rôles et responsabilités des municipalités dans l'application :**
 - a. **du *Règlement sur l'évacuation des eaux usées dans les résidences isolées* : les municipalités sont-elles tenues de le faire respecter ?**
 - b. **La *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* : qui applique quoi ? Pourquoi ?**
- 2) **Conséquences socio-économiques susceptibles de découler de la situation actuelle. Agir ou pas ?**
- 3) **Prendre action. Les propriétaires riverains peuvent-ils prétendre à des droits acquis à l'encontre de la protection des rives et du littoral ? Comment les municipalités peuvent-elles s'engager activement en faveur de la protection des lacs et cours d'eau ?**

En exposant les dispositions législatives pertinentes et les règles juridiques applicables, la conférence abordera aussi succinctement les enjeux environnementaux liés à ces problématiques, notamment en exposant pourquoi les municipalités assument des responsabilités grandissantes en ces domaines afin d'assurer la qualité des milieux de vie de leurs citoyens.